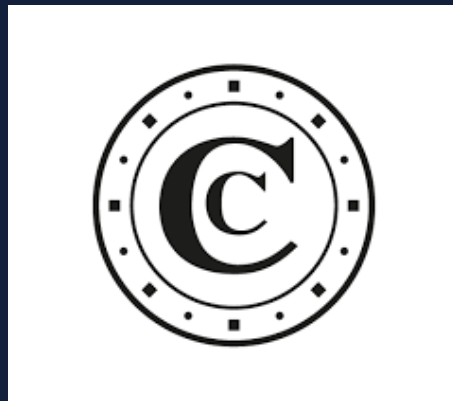




SÉMINAIRE INTERNATIONAL EURORAI · PONTA DELGADA, AÇORES · 16 OCTOBRE 2026

L'intelligence artificielle au service des juridictions financières

Cadre normatif, usages émergents, retours d'expérience et enjeux déontologiques

Séminaire « Audit dans le secteur public et intelligence artificielle »

Vincent SIVRÉ · Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire

Un double mouvement s'impose aux juridictions financières



+ de 50 %

des agents de France Travail déclarent utiliser
un outil d'IA en 2025

Source : Cour des comptes, 8 janvier 2026



CE QUE nous contrôlons

Les entités auditées déploient l'IA dans leurs missions et leurs systèmes d'information.



COMMENT nous contrôlons

L'IA renouvelle les outils, les méthodes et les compétences de l'auditeur.

Il faut désormais penser l'intelligence artificielle à la fois comme un objet à contrôler et comme un instrument du contrôle externe.

Quatre angles pour structurer le propos

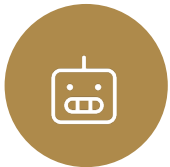
I



Cadre normatif

Une gouvernance de l'IA en construction rapide, à toutes les échelles.

II



Usages émergents

L'IA transforme les méthodes de contrôle, comme instrument et comme objet.

III



Retours d'expérience

Capitaliser sur les bonnes pratiques.

IV



Enjeux déontologiques

Préserver la confiance et le jugement professionnel du juge des comptes.

I

PARTIE I

Cadre normatif

Une gouvernance de l'IA en construction rapide



INTERNATIONAL · UNION EUROPÉENNE · COMMUNAUTÉ DES ISC

Un socle de droits fondamentaux, en formation depuis 2019



OCDE

Principes sur l'intelligence artificielle

[Adoptés en 2019](#) et actualisés depuis : confiance, transparence et responsabilité tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA.



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention-cadre sur l'IA (STCE n° 225)

[Premier traité international juridiquement contraignant sur l'IA.](#)
Ouverte à la signature le 5 septembre 2024 ; ratifiée par l'Union européenne le 15 mai 2026. Approche fondée sur les risques, sur tout le cycle de vie des systèmes.

Ce socle structure, en amont, toute utilisation de l'IA par une autorité publique — y compris par une juridiction financière elle-même.

Le règlement européen sur l'IA : une application progressive



Systèmes à haut risque déployés par des autorités publiques : régime transitoire jusqu'au 2 août 2030.

Calendrier en évolution (règlement Omnibus numérique adopté en 2026) — à vérifier auprès des sources officielles de l'Union européenne.

Un référentiel propre au contrôle des finances publiques



2019 — Déclaration de Moscou (XXIIIe INCOSAI)

Appel à former des auditeurs capables de mobiliser l'analyse de données massives et l'intelligence artificielle au service du contrôle des finances publiques.



Octobre 2025 — XXVe INCOSAI, Charm el-Cheikh

L'un des deux thèmes du congrès porte sur l'usage de l'IA dans l'audit ; adoption de la Déclaration de Charm el-Cheikh (priorités 2025-2028), qui appelle à intégrer l'IA dans les processus d'audit en maîtrisant les risques de biais algorithmique et de sécurité des données.



GUID 5100-5109 et GUID 5101

Référentiel INTOSAI sur l'audit des systèmes d'information ; la GUID 5101, consacrée à l'audit de la sécurité de l'information, a été approuvée lors du même congrès, en cinq langues dont le français.

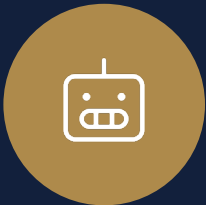
Déclinaisons nationales : guide du Contrôle fédéral des finances suisse pour l'audit des systèmes d'IA (fondé sur l'ISSAI 300) ; groupe de travail IT de l'EUROSAI, actif sur l'IA depuis 2021.

II

PARTIE II

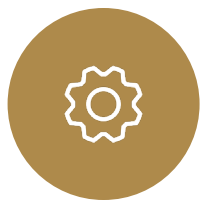
Usages émergents

L'IA transforme les méthodes de contrôle



CARTOGRAPHIE · INSTRUMENT D'AUDIT · OBJET DU CONTRÔLE

Deux visages de l'IA pour le juge des comptes



L'IA, instrument de l'audit

Analyser, détecter, rédiger : l'IA outille et accélère les travaux de contrôle.



L'IA, objet du contrôle

Piloter, sécuriser, rendre compte : l'IA des entités auditées devient elle-même un champ d'audit.

Une même juridiction peut, la même année, expérimenter l'IA dans ses travaux et auditer l'IA d'une administration.

Cibler le risque : analyse de données et détection



Détection d'anomalies

Repérer des schémas atypiques ou frauduleux dans de grandes masses de données publiques.



Scoring prédictif du risque

Orienter l'échantillonnage et la programmation des contrôles vers les zones les plus sensibles.



Audit continu

Resserrer le suivi de la dépense publique entre deux missions de contrôle.



Une pratique déjà éprouvée dans les finances publiques

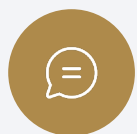
La direction générale des Finances publiques utilise depuis plusieurs années des algorithmes de ciblage pour orienter ses contrôles fiscaux — un usage adjacent qui préfigure les outils aujourd'hui expérimentés par les juridictions financières.

Lire, synthétiser, rédiger : l'apport de l'IA générative



Synthèse documentaire

Traiter rapidement de gros volumes de rapports, contrats, comptes rendus ou réponses contradictoires.



Interrogation en langage naturel

Interroger des bases de données financières sans écrire de requête technique.



Aide à la rédaction

Produire des projets de constats ou de rapport, systématiquement soumis à relecture humaine.

10 000 amendements résumés en 15 minutes

[LLaMandement](#), l'outil d'IA générative du ministère des Finances pour l'examen du budget de l'État — un exemple, hors juridictions financières, de l'ordre de grandeur des gains de temps déjà observés.

Quand l'IA des entités contrôlées devient un objet d'audit



Cour des comptes (France)

Le cas France Travail — rapport du 8 janvier 2026

Un [opérateur qui recourt à l'IA depuis 2015](#) (programmes « Intelligence emploi » puis « Data IA »), avec plus de la moitié des agents utilisateurs en 2025. Recommandations : conformité RGPD et règlement IA, comité d'éthique renforcé, outil d'évaluation éthique simplifié.



Cour des comptes européenne

L'écosystème IA de l'Union européenne

[Rapport spécial consacré à la stratégie européenne pour l'intelligence artificielle](#) : une gouvernance et des investissements encore insuffisamment coordonnés au regard des ambitions affichées depuis 2018.

Méthode transposable : le Contrôle fédéral des finances suisse a publié un [guide d'audit des systèmes d'IA](#) fondé sur l'ISSAI 300.

Des bénéfices réels, une maturité encore inégale



Couverture de contrôle élargie

Moins d'échantillonnage, davantage d'exhaustivité sur les masses de données.



Gains de temps redéployés

Vers l'analyse, l'entretien et le jugement, à plus forte valeur ajoutée.



Meilleur ciblage du risque

Une programmation des contrôles plus fine et mieux documentée.

MATURITÉ OBSERVÉE

Exploration

Expérimentation

Généralisation



*La plupart des institutions de contrôle se situent encore ici :
entre exploration et premières expérimentations.*

III

PARTIE III

Retours d'expérience

Capitaliser sur les bonnes pratiques



PROGRAMMATION · CONTRÔLE · GOUVERNANCE

1. Programmation et ciblage des contrôles

Cas d'usage	Fréquence	Célérité	Qualité	Points de vigilance
Scoring de risque pour la sélection des organismes à contrôler	En développement	Forte	Modérée à forte	La décision de programmation reste collégiale ; traçabilité des critères
Cartographie des risques financiers locaux (comptes dématérialisés)	En développement	Forte	Modérée	Qualité et exhaustivité des données sources (Hélios, PES V2)
Détection de signaux faibles (ratios dégradés, anomalies budgétaires)	Émergent	Forte	Modérée	Risque de faux positifs ; n'exonère pas de l'instruction contradictoire
Élaboration de fiche de programmation	Émergent	Forte	Modérée	Risque d'hallucination ; vérification systématique de toute source citée
Élaboration de guide d'enquête	Émergent	Forte	Modérée	Risque d'hallucination ; vérification systématique de toute source citée



Une pratique en émergence au sein des juridictions financières

La chambre régionale des comptes Centre Val de Loire a eu recours à l'intelligence artificielle pour concevoir le guide d'enquête portant sur la mise en œuvre du programme européen LIFE en France.

2. Contrôle des actes budgétaires

Cas d'usage	Fréquence	Célérité	Qualité	Points de vigilance
Contrôles automatisés de cohérence des actes budgétaires	En développement	Forte	Forte (fiabilité)	Porte sur la vraisemblance, jamais sur la qualification juridique
Détection d'anomalies par apprentissage automatique dans les écritures	En développement	Forte	Forte sous vérification	Explicabilité du signal, biais de modèle, taux de faux positifs
Aide à la structuration et à la forme des saisines préfectorales	Émergent	Modérée	Modérée (forme, lisibilité)	Le préfet demeure seul responsable de la saisine



Une preuve de concept validée par le ministère l’intérieur

Le contrôle des actes budgétaires (budgets et comptes administratifs des collectivités territoriales et de les groupements) peut aisément être assisté par un intelligence artificielle ce qui permet un traitement exhaustifs des actes (identifications des anomalies; vérification de l’équilibre du budget, d’une part, et de celui du compte administratif, d’autre part.



ARBIA

Analyse des Risques
Budgétaires assistée
par Intelligence Artificielle

3. Contrôle des comptes et de la gestion

Cas d'usage	Fréquence	Célérité	Qualité	Points de vigilance
Extraction et structuration automatisée de pièces (OCR délibérations, marchés, budgets)	Courant, en diffusion	Forte	Modérée	Vérification systématique de l'exactitude de l'extraction
Analyse financière automatisée et comparative (type ANAFI enrichi)	Courant	Forte	Forte	Transparence de la méthode vis-à-vis de l'organisme contrôlé
Fouille de corpus et repérage de précédents (type projet «Prisme»)	Émergent, pilote	Forte	Modérée à forte	Risque d'hallucination ; vérification systématique de toute source citée
Aide à la rédaction des rapports d'instruction et d'observations	En expansion	Forte	Modérée (forme)	Le rapporteur reste garant du fond ; aucun fait non vérifié
Traduction automatique (contrôles à dimension internationale)	Rare	Modérée	Faible à modérée	Relecture humaine impérative



Une pratique en expansion au sein des juridictions financières : ChatJF

Assistant généraliste au service du personnel des juridictions financières, ChatJF fournit des informations administratives générales, sans expertise métier spécifique, en adoptant un ton neutre et concis pour répondre aux demandes courantes des magistrats et vérificateurs. Il est intégré à Word.

4. Évaluation des politiques publiques

Cas d'usage	Fréquence	Célérité	Qualité	Points de vigilance
Traitement statistique et économétrie de grands jeux de données	Courant	Forte	Forte	Qualité et représentativité des données sources
Modélisation prédictive et simulation d'impact de politiques publiques	Émergent	Modérée	Forte si validée	Explicabilité du modèle ; présentation pédagogique des incertitudes
Revue de littérature et parangonnage international assistés par IA générative	Émergent	Forte	Modérée	Vérification des références ; risque de sources inventées



Une pratique courante au sein des juridictions financières : l'appui de la direction du numérique

La direction du numérique de la Cour des comptes assure un soutien technique aux chambres régionales évaluant les politiques publiques. Elle fournit des outils d'analyse, sécurise les données et facilite le traitement algorithmique, optimisant ainsi l'examen de la performance administrative tout en garantissant la fiabilité méthodologique et la conformité réglementaire des travaux d'audit menés localement.

5. Élaboration des publications et rapports publics

Cas d'usage	Fréquence	Célérité	Qualité	Points de vigilance
Relecture, harmonisation rédactionnelle, vérification orthotypographique	En expansion rapide	Forte	Forte (forme, lisibilité)	Contrôle qualité humain final maintenu (respect des normes professionnelles)
Synthèses accessibles (« en bref », versions grand public)	Émergent	Forte	Modérée à forte	Fidélité stricte au rapport source ; validation collégiale
Data-visualisation et mise en donnée interactive (open data)	Courant	Modérée	Forte (lisibilité, impact)	Rigueur des représentations graphiques
« Mise en communication » de nos rapports, tous publics (posts LinkedIn, podcasts, vidéo)	En expansion rapide	Forte	Modérée à forte	Fidélité au rapport source ; validation par le président



Une pratique de plus en plus courante au sein des juridictions financières : la substitution d’une iconographie à du texte

Le développement des compétences en data visualisation au sein des équipes de contrôle permet de remplacer les textes, parfois difficiles à lire, par des représentations visuelles claires et facilement compréhensibles par le grand public.

IV

PARTIE IV

Enjeux déontologiques

Préserver la confiance et le jugement professionnel



RISQUES · JUGEMENT HUMAIN · GOUVERNANCE

Les risques identifiés par la communauté du contrôle



Biais algorithmique

Reproduction ou amplification de discriminations présentes dans les données d'apprentissage.



Opacité (« boîte noire »)

Difficulté à expliquer une recommandation ou un résultat produit par le modèle.



Sécurité et confidentialité

Des données d'audit souvent sensibles ou couvertes par le secret.

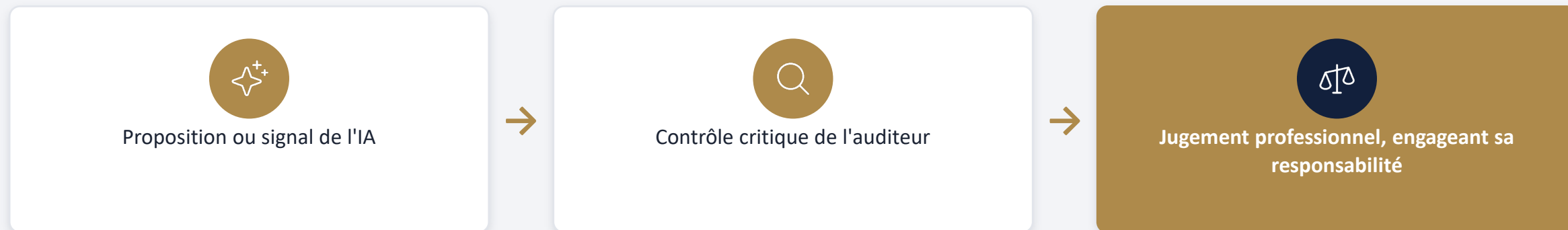


Dépendance technologique

Question de la souveraineté numérique des juridictions financières.

Risques explicitement cités par la Déclaration de Charm el-Cheikh (INTOSAI, octobre 2025).

L'IA assiste, elle ne décide pas



Biais d'automatisation

Le risque de sur-valider une sortie d'IA sans esprit critique suffisant.



Traçabilité

Documenter les étapes assistées par l'IA, pour la revue qualité et la défendabilité du dossier.

Qui contrôle l'algorithme ? La juridiction se l'applique à elle-même



Doctrine interne et formation

Charte d'usage de l'IA, sensibilisation et formation des magistrats et des auditeurs.



Référent ou comité déontologique dédié

Sur le modèle même de ce que les juridictions recommandent aux entités qu'elles contrôlent.



Traçabilité et supervision humaine

Contrôle qualité et clause de supervision humaine dans chaque outil déployé.



Vigilance sur les prestataires

Hébergement, souveraineté des données, confidentialité des informations couvertes par le secret.

La crédibilité du contrôle externe suppose une exemplarité interne.

L'exemple de la charte des juridictions financières françaises



Responsabilité et primat de la décision humaine

L'IA constitue un outil d'assistance et d'appui aux travaux des juridictions financières. Elle ne peut se substituer au raisonnement, à l'appréciation ni à la décision humaine.



Confidentialité des données et règles d'usage

Les personnels des juridictions financières procèdent, pour la réalisation de leurs missions et pour l'ensemble de leurs travaux internes, à un usage différencié des systèmes d'IA selon la sensibilité de la donnée et le stade de la procédure auquel intervient le traitement.



Transparence

Les utilisateurs d'IA au sein des juridictions financières ont le devoir de garantir la transparence des usages de l'IA, corolaire de notre droit individuel et collectif à innover dans nos pratiques. L'usage de l'IA est mentionné explicitement dans les travaux des juridictions financières par les utilisateurs à l'occasion de leur présentation interne ou externe.



Sobriété

Au regard de l'impact environnemental des technologies d'intelligence artificielle, il convient d'avoir un usage raisonné de l'IA, en s'assurant que le résultat recherché ne peut pas être atteint aussi efficacement par d'autres moyens ou technologies plus sobres.



Gouvernance, formation et évaluation

Les juridictions financières mettent en œuvre un dispositif de gouvernance visant à assurer le pilotage de l'usage de l'IA, l'information des membres et personnels et le suivi de la mise en œuvre de la charte.

Toute violation des principes figurant dans la charte, en particulier ceux relatifs à la transparence et à la sécurité des données, est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires.

Trois messages pour les institutions de contrôle régionales

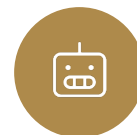
I



Le cadre normatif se construit vite

Il faut le suivre activement, à toutes les échelles.

II



L'IA est instrument et objet du contrôle

C'est une compétence nouvelle à intégrer dans la juridiction.

III

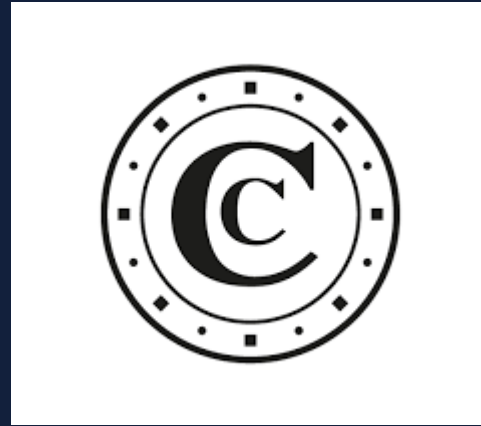


Le jugement professionnel reste la garantie

Une gouvernance interne exigeante conditionne la confiance.



EURORAI a vocation à devenir l'enceinte où les institutions de contrôle régionales européennes bâtissent, ensemble, une doctrine commune d'usage responsable de l'IA.



Merci de votre attention

Place au débat

Vincent SIVRÉ · Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire – vincent.sivre@crtc.ccomptes.fr